[illegible] nous avons rédigé le présent acte en présence du sieur Louis Jean Marquet, propriétaire, agé de vingt sept ans et de Vincent Guinaud Laviallin agé de soixante ans, tous les deux domiciliés Bourget Commune de Dangé. Témoins du dit acte de naissance; lecture faite les témoins ont déclaré savoir signer de ce requis, le père a déclaré ne le savoir. Fait à la mairie les jour, heure et an que dessus.

L. J. Marquet

Gouineau

Mairie

Bérigny 1826

L'an Mil huit Cent vingt six le vingt Deux Décembre à Dix heures du Matin — Pardevant Nous Joseph Brouin adjoint au Maire de la Commune de Dangé, Chef lieu de Canton, Deuxième arrondissement du département de la Vienne, auquel ledit Maire a délégué les fonctions d'officier de l'état Civil suivant son arrêté du six avril dernier, Sont comparu Louis Cherigny, cultivateur, agé de cinquante un an, demeurant à la maison neuve commune de Dangé père du défunt ci après nommé, Louis Berger Sabotier agé de quarante ans domicilié Bourget Commune de Dangé, lesquels nous ont déclaré que Antoine Cherigny agé de vingt ans né sur la Commune d'Ingrande fils du dit Louis Cherigny [illegible]

N°. 57.

Décès, Simon Roi 26. Xbre 1826.

L'an Mil huit Cent vingt six le vingt six Décembre ~~Mil huit Cent vingt six~~ à Neuf heures du Matin, Pardevant nous Joseph Brouin ~~adjoint~~ adjoint au maire de la Commune de Dangé Chef lieu de canton, Deuxième arrondissement du département de la Vienne, auquel ledit Maire a délégué les fonctions d'officier de l'état Civil suivant son arrêté du six ~~avril~~ Dernier Sont Comparu François Linard Beau frère du défunt ci après nommé agé de Cinquante ans propriétaire demeurant à la Chetere en cette commune et Louis Berger Sabotier agé de quarante ans domicilié Bourget Commune de Dangé lesquels nous ont déclaré que Simon Roi cultivateur agé de quarante deux ans, né sur cette commune, fils de Simon Roi et de Marie Gérard, Epoux de Marie Berger est décédé d'hier à six heures du soir en son domicile au village des Boisson cette commune. De laquelle déclaration nous avons rédigé le présent acte, lecture faite aux témoins ont déclaré ne savoir signer de ce requis. Fait à la mairie les jour heure et an que dessus. Signé mots rayés nuls

François Linard

Mairie

Domicilié Bourget Commune de Dangé

Louis Linard qui a signé avec nous

Ce document ne peut être utilisé qu'à des fins strictement privées. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite des Archives départementales de la Vienne.